Vœu d’opposition aux mesures du « choc des savoirs »

Les représentant.es des personnels d’enseignement et d’éducation, soutenu.es par leur section SNES-FSU, expriment leur ferme opposition à la mise en place des mesures du choc des savoirs. Les mobilisations d’ampleur et les votes au Conseil supérieur de l’éducation (CSE) démontrent un refus quasi unanime de cette réforme par la profession.

La parution des décrets et arrêtés et notes de service, au BO du 18 mars, conforte les analyses sur les dangers de telles mesures. Elles remettent profondément en cause le collège unique, l’avenir scolaire de nos élèves (notamment les plus fragiles) et la professionnalité des personnels de l’Éducation nationale.

Même si le terme n’apparaît que dans la note de service, la mise en place de regroupements de niveau, durant plus d’un tiers du temps scolaire, serait une aberration décriée par la quasi totalité de la recherche en éducation. Elle conduirait à un tri scolaire des élèves qui, dans un système où le déterminisme est aussi prégnant qu’en France, conduirait forcément à un tri social. Nous refusons ce tri qui minerait l’estime de soi des élèves les plus fragiles.

Les modalités d’organisation, comprenant des classes mises en barrette, contraindraient fortement les emplois du temps des élèves et des personnels. La liberté pédagogique des professeur.es de lettres et de mathématiques seraient attaquées par la nécessité de progressions communes. Quant au poids prépondérant des évaluations nationales standardisées (aux nombreux biais) dans l’avenir scolaire des élèves ; il est inacceptable !

Jamais le DNB n’a été obligatoire pour étudier au lycée. Cette évolution est une régression historique en terme de démocratisation du second degré ! Nous refusons également le principe de la prépa-Seconde pour les élèves ayant échoué à cet examen. Cette classe de relégation voit ses horaires d’enseignement généraux réduit de presque un tiers, ce qui ne permettrait pas la poursuite d’étude au lycée général, technologique ou professionnel. La classe de prépa-Seconde préparerait plutôt une sortie précoce du système scolaire vers l’apprentissage ou le décrochage scolaire. Un examen couperet mettrait à mal un travail pluriprofessionnel de longue haleine sur l’orientation. Le ministère évalue à 20 % le nombre d’élèves qui seraient concerné.e.s par ce dispositif. C’est donc un élève sur cinq qui serait susceptible de ne pas poursuivre sa scolarité dans un lycée.

Cette diminution du nombre de lycéen.nes induirait, à moyen terme, un plan social majeur des personnels dans les lycées.

Enfin, la mise en place de manuels labellisés, les préconisations insistantes de certaines pratiques pédagogiques et la place accrue des évaluations standardisées, détachées des réalités d’enseignement, sont des attaques contre l’expertise et la professionalité des personnels. Les professeur.es sont des cadres concepteurs et conceptrices de leur métier et pas des exécutant.es.

Nous nous opposons à la réforme du « Choc des savoirs » et convions l’ensemble de la communauté éducative à s’opposer à sa mise en place.

Les représentant.es des personnels d’enseignement et d’éducation

soutenu.es par leur section SNES-FSU